



---

Misères de la vie conjugale à la Belle Époque. Un courrier des lecteurs du "Matin" sur le divorce (1908)

Author(s): Aïcha SALMON

Source: *Revue Historique*, Fasc. 683 (Juillet 2017), pp. 619-649

Published by: Presses Universitaires de France

Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/44785026>

Accessed: 22-04-2021 12:42 UTC

---

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact [support@jstor.org](mailto:support@jstor.org).

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <https://about.jstor.org/terms>



JSTOR

*Presses Universitaires de France* is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Revue Historique*

## *Misères de la vie conjugale à la Belle Époque. Un courrier des lecteurs du Matin sur le divorce (1908)*

Aïcha SALMON

*« Plus nous avançons dans cette grande confiance, plus nous avons le sentiment de tenir dans notre main l'âme et le cerveau du siècle<sup>1</sup>. »*

Au début de l'année 1908, *Le Matin*, l'un des quotidiens les plus diffusés<sup>2</sup> de la Belle Époque<sup>3</sup>, publie une vaste enquête consacrée au divorce, sous la houlette du journaliste Gustave Téry<sup>4</sup>. De la fin du mois de janvier au début du mois d'avril, des articles de nature variée sont consacrés presque quotidiennement aux problèmes sociaux, moraux et affectifs qu'il soulève : informations politiques et littéraires, interviews, éditoriaux, articles d'opinion, consultation populaire sous la forme d'un référendum, lettres de personnalités, mais surtout un courrier des lecteurs et un roman feuilleton particulièrement original, intitulé *Les Mystères du divorce dévoilés par nos lecteurs*. À la fin de l'année, l'enquête est prolongée par la publication d'un recueil de lettres de lecteurs, *Les Divorcés peints par eux-mêmes*<sup>5</sup>. La rédaction du *Matin* présente ces confidences comme « la plus

1. *Le Matin*, 22 février 1908.

2. En 1908, *Le Matin* tire environ à 625 000 exemplaires. Voir Dominique Pinsolle, *Le Matin (1884-1944). Une presse d'argent et de chantage*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, pp. 301-302.

3. Pour un éclairage récent sur cette période historique, voir Dominique Kalifa, *La Véritable Histoire de la « Belle Époque »*, Paris, Fayard, 2017.

4. Normalien, agrégé de philosophie, Gustave Téry (1870-1928) devient journaliste (*Le Matin*, *Le Journal* entre autres) après avoir été professeur. En 1904, il fonde *L'Œuvre* avec Urbain Gohier. Il a adopté au cours de sa vie des positions contradictoires et changeantes : socialiste, anticlérical, antimilitariste, antisémite et xénophobe.

5. Gustave Téry, *Les Divorcés peints par eux-mêmes. Mille et une confessions*, Paris, Arthème Fayard, s.d., [1908].

complète, la plus instructive, la plus émouvante contribution à l'histoire des mœurs de ce temps<sup>6</sup> ». S'il ne doit pas se laisser prendre par la rhétorique outrancière de la presse de la Belle Époque<sup>7</sup>, l'historien a bien affaire ici à un ensemble documentaire peu commun, relevant de plusieurs supports (presse et livre) et plusieurs genres.

L'enquête de Téry confirme qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, le divorce est un sujet de société encore brûlant. Le droit au divorce avait en effet été accordé en France une première fois pendant la Révolution française, en 1792. Affaibli par le Code civil en 1804, puis supprimé au début de la Restauration, en 1816, à l'initiative de Louis de Bonald, il est définitivement rétabli en 1884 par la loi Naquet qui ne l'autorise, cependant, que de façon très restrictive, pour faute grave (adultère, sévices et injures, etc.). En 1908, le divorce est donc légal depuis une vingtaine d'années ; il est cependant loin de faire l'unanimité. Il s'agit en effet d'une pratique extrêmement minoritaire (elle concerne moins de 5 % des couples mariés), interdite par l'Église catholique, et mal vue par une grande partie de la population : elle est souvent considérée comme un danger pour la pérennité de l'institution familiale et pour le devenir des enfants issus des couples concernés<sup>8</sup>. Cette nouveauté en matière de mœurs est mise en scène dans nombre de pièces de théâtre et de romans, qui exploitent ses ressorts dramatiques. Quant aux débats entre partisans et adversaires du divorce, qui ont eu lieu tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>, ils touchent, avec le développement de la presse et de l'imprimé, un public plus large et d'autant plus intéressé par la question qu'il s'agit, depuis 1884, d'une possibilité à laquelle chacun peut être confronté. En menant une « interview du "grand public"<sup>10</sup> », Téry envisage une nouvelle façon de faire avancer la réflexion :

On a suffisamment raisonné ou déraisonné sur le divorce. Que vaut-il ? Ce n'est plus aux moralistes qu'il faut le demander ; c'est à l'expérience. Le divorce est institué en France depuis tantôt un quart de siècle ; quels sont les résultats de cette épreuve ? En est-on satisfait ? En est-on mécontent ? Faut-il abolir le divorce ? Faut-il l'élargir ? Voici la réponse du public<sup>11</sup>.

6. *Le Matin*, 10 février 1908.

7. Voir à ce sujet Benoît Lenoble, « Le Journal au temps du réclanisme. Presse, publicité et culture de masse en France (1863-1930) », thèse de doctorat de l'université Paris-I – Panthéon-Sorbonne, septembre 2007.

8. Sur la législation du divorce et sa pratique en France, voir Jean Gaudemet, *Le Mariage en Occident. Les mœurs et le droit*, Paris, Le Cerf, 1987, pp. 391-405 ; Jean-Paul Sardon, « L'évolution du divorce en France », *Population*, 51<sup>e</sup> année, n° 3, 1996, pp. 717-749.

9. Voir les travaux de Francis Ronsin : *Le Contrat sentimental. Débats sur le mariage, l'amour, le divorce, de l'Ancien régime à la Restauration*, Paris, Aubier, 1990 ; *Les Divorciés. Affrontements politiques et conceptions du mariage dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1992.

10. Gustave Téry, *Les Divorcés*, op. cit. (n. 5), p. 6.

11. *Idem*.

De fait, la publication des lettres de lecteurs nous livre, à propos des mœurs, du corps et de la sexualité, une parole publique fort rare à cette période<sup>12</sup>. À la différence des courriers publiés habituellement dans la presse depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, elles se présentent comme des écrits personnels<sup>13</sup>, et c'est assurément à cela que l'enquête de 1908 doit son succès. Leurs auteurs sont des hommes et des femmes ordinaires dont les actions sont peu rapportées dans la sphère publique<sup>14</sup>, hormis dans la rubrique des faits divers. À travers ce déploiement inhabituel de paroles intimes, la vie conjugale de tout un chacun devient un sujet digne d'être exposé.

Mais quel statut donner à ces « récits de vie », qui restituent à la première personne des expériences subjectives, et qui surgissent dans l'espace médiatique ? Pour l'historien, habitué à voir réalité et fiction s'entremêler dans les quotidiens populaires de la Belle Époque<sup>15</sup>, l'enquête hybride du *Matin* pose problème. A-t-on ici affaire à de véritables lettres de lecteurs, ou s'agit-il de lettres inventées, comme cela se faisait parfois<sup>16</sup> ? Et que penser du roman feuilleton *Les Mystères du divorce dévoilés par nos lecteurs*, dont le titre suggère que les lecteurs sont les auteurs, et où la prétention à décrire le vrai et la réalité sociale revient comme un leitmotiv tout au long de sa parution ? Postuler que ces lettres, destinées à la publication dans un journal à grand tirage, reflètent des expériences réelles, est séduisant, mais hasardeux. On pourrait certes contourner cette difficulté en choisissant de s'en tenir au constat que ces productions discursives attribuées aux lecteurs, authentiques ou non, fidèles à la réalité ou romancées, sont des faits

12. Voir, parmi les rares travaux qui l'étudient, l'ouvrage d'A.-M. Sohn qui accède à la parole populaire par le biais des archives judiciaires : Anne-Marie Sohn, *Chrysalides. Femmes dans la vie privée (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, 2 vol., Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.

13. En France, d'autres courriers de lecteurs, comme celui du *Figaro*, peuvent en présenter les caractéristiques, sans toutefois aller aussi loin dans l'intime, ni lui accorder autant de place. Voir Yoan Vérilhac, « "Les femmes seules savent écrire une lettre" : sur le "Questionnaire" du *Figaro* de l'année 1888 », *Médias 19* [En ligne], Publications, Guillaume Pinson (dir.), *La lettre et la presse : poétique de l'intime et culture médiatique*, 1. *La lettre, médiation médiatique*, url : <http://www.medias19.org/index.php?id=329>. Mais Gustave Téry s'est peut-être inspiré d'une initiative plus ancienne du *Daily Telegraph* qui, du 9 août au 30 septembre 1888, publie plusieurs centaines de lettres de lecteurs répondant à la question « Is marriage a failure? », et dont la teneur se rapproche du courrier du *Matin* (Clara Lefèvre consacre à ce corpus un mémoire de master à l'université Paris-I – Panthéon-Sorbonne, 2017).

14. Pour un éclairage récent sur l'émergence de la distinction entre public et privé depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, voir Antoine Lilti, *Figures publiques*, Paris, Fayard, 2014, et en particulier le chap. 3, « Une révolution médiatique », pp. 75-121. Cependant, l'ouvrage retrace l'apparition de l'intérêt de la vie privée des personnes célèbres, tandis qu'ici, c'est la vie privée des personnes ordinaires qui retient l'attention.

15. Voir Dominique Kalifa, *L'Encre et le Sang. Récits de crime et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995.

16. Les rédactions inventaient parfois de fausses missives pour alimenter leurs rubriques, ou s'amusaient à écrire des lettres parodiques.

intéressants car ils construisent et expriment les imaginaires sociaux. Mais ce choix que la prudence semble imposer ne prive-t-il pas l'historien d'une source précieuse pour la connaissance des pratiques et des expériences de la conjugalité ? En l'absence d'archives du *Matin* relatives à cet ensemble documentaire, l'étude du courrier des lecteurs n'est pas une tâche aisée ; elle paraît pourtant d'autant plus nécessaire que l'in vraisemblance de certains cas mis en scène par le journal, notamment dans son improbable roman feuilleton qui prétend exposer « des faits véritables », tend à jeter le discrédit sur l'ensemble des lettres.

Après une présentation générale de l'enquête du *Matin* sur le divorce, cette étude s'intéressera au mode d'élaboration des écrits présentés comme ceux des lecteurs, et à la prétention à leur authenticité mise en avant par le journal. Elle fera ensuite apparaître les intérêts divers mais convergents qu'ont, d'une part, la presse et, d'autre part, les lecteurs à écrire, publier et lire ces témoignages hors du commun sur la vie conjugale.

#### « CONFESSION GÉNÉRALE D'UNE ÉPOQUE<sup>17</sup> » : UNE ENQUÊTE QUI DONNE LA PAROLE AUX LECTEURS

##### *Le lancement de l'enquête*

À la fin du mois de janvier 1908, le divorce fait à la fois l'actualité politique et littéraire. Le 28 janvier, une séance du Sénat évoque le projet d'une révision de l'article 310 du Code civil, pour simplifier et élargir le divorce<sup>18</sup>. Le même jour a lieu au théâtre du Vaudeville, à Paris, la création de la pièce d'André Cury et de Paul Bourget *Un Divorce*, adaptée du roman à thèse écrit par ce dernier en 1904<sup>19</sup>. C'est dans ce contexte que *Le Matin* ouvre une enquête<sup>20</sup>, qui s'étend

17. *Le Matin*, 9 février 1908.

18. Les discussions sont ouvertes le 21 février. Voir « Sénat - Séance du 21 février 1908 », in *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Sénat : compte rendu in-extenso*, Paris, Journal officiel, 1908, p. 223. La loi, finalement votée le 6 juin 1908, vise à rendre automatique, trois ans après un jugement de séparation de corps, la demande de l'un des ex-époux à convertir la séparation en divorce.

19. Voir Yéhoshua Mathias, « Paul Bourget, écrivain engagé », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 45, janvier-mars 1995, pp. 14-29. Y. Mathias montre comment ce romancier catholique de droite s'emploie à défendre la restauration des valeurs familiales traditionnelles et du mariage indissoluble. Dans *Un divorce*, les personnages divorcés sont inexorablement voués au malheur.

20. L'introduction du numéro « Enquête sur l'enquête » de *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle* (n° 22, 2004/1) rappelle qu'« à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le mot enquête prend un sens nouveau, plus spécialisé. Il s'agit de faire parler des gens, de confronter leurs opinions, et d'en tirer

ensuite sur cinquante numéros. Elle commence par la publication d'une longue lettre de Paul Bourget exprimant fermement son opposition au droit au divorce. Il ne s'agit pas là d'une initiative du célèbre académicien, mais d'une réponse au questionnaire suivant<sup>21</sup>, que le journaliste Gustave Téry lui avait adressé :

1° Est-il vrai que la législation sur le divorce aboutisse, dans la pratique, à des résultats d'une insuffisance ridicule et navrante ? [...] ; 2° Si le divorce n'est pas un remède, n'est-il pas un moindre mal ? [...] ; 3° Le vice de la loi actuelle sur le divorce ne tient-il pas à un défaut d'adaptation, parce que notre société est romaine, par la loi et par la foi ? [...] 4° L'élargissement de cette loi est-il probable<sup>22</sup> ?

L'enquête se poursuit les jours suivants, mais les réactions semblent moins dues au retentissement de la lettre de Paul Bourget qu'à l'intense activité de Gustave Téry. Le journaliste, lui-même fraîchement divorcé<sup>23</sup>, multiplie les initiatives pour que son sujet de prédilection s'impose comme une question brûlante et fasse régulièrement la une. C'est ainsi que paraissent d'autres interviews et articles où sont évoqués les points de vue de diverses personnalités politiques : Aristide Briand, Gustave de Lamarzelle, Alfred Naquet. Certaines contributions sont sujettes à caution : Aristide Briand, par exemple, nie avoir accordé une interview<sup>24</sup>.

Dans le même temps, Téry organise au théâtre du Vaudeville, à partir du 31 janvier, un « référendum<sup>25</sup> » auprès des spectateurs de *Un Divorce*. Ces derniers sont invités à déposer dans des urnes disposées dans les couloirs du théâtre un bulletin indiquant leur choix parmi les cinq positions suivantes : le retour au mariage indissoluble, le *statu quo*, le divorce par consentement mutuel, le divorce par la volonté d'un seul, ou l'union libre. Cette consultation s'adresse

ensuite des conclusions ». Voir aussi le chap. v (« Faire l'opinion, dire le bon goût ») de l'ouvrage de Christophe Prochasson, *Paris 1900. Essai d'histoire culturelle*, Paris, Calmann-Lévy, 1999, pp. 213-269), et Dominique Kalifa, « Enquête et "culture de l'enquête" au XIX<sup>e</sup> siècle », *Romantisme* n° 149, 2010/3, pp. 3-23.

21. Ce procédé en vogue à la Belle Époque consistait à envoyer un questionnaire sur un sujet précis à diverses personnalités, pour confronter leurs points de vue. D'autres enquêtes importantes ont porté sur la vie conjugale dans la presse : voir par ex. celle de René de Chavagnes dans *Gil Blas* en 1905.

22. *Le Matin*, 28 janvier 1908.

23. Il divorce en 1905 de la journaliste féministe Andrée Téry – plus connue par la suite sous le nom d'Andrée Viollis. Voir Anne Renoult, *Andrée Viollis. Une femme journaliste*, Angers, Presses de l'université d'Angers, 2004.

24. *Le Matin*, 1<sup>er</sup> février 1908. Gustave Téry se défend en expliquant avoir repris avec exactitude des propos tenus quelques mois plus tôt (cf. *L'Écho de Paris*, 2 février 1908). Par ailleurs il écrit l'année suivante un pamphlet contre Briand : *Aristide Briand dit Aristide-le-cynique*, Paris, L'Œuvre, 1909.

25. *Le Matin*, comme d'autres journaux de l'époque, est coutumier du fait ; voir Benoît Lenoble, « Le Journal au temps du réclanisme », *op. cit.* (n. 7).

à tous, hommes et femmes : partisan du suffrage féminin<sup>26</sup>, le journaliste souligne que, grâce à cette initiative, ces dernières ont l'occasion, pour la première fois en France, de donner leur avis sur cette question sensible par le vote<sup>27</sup>. Les résultats du référendum sont publiés tardivement dans le feuilleton *Les Mystères du divorce* et partiellement repris dans *Les Divorcés peints par eux-mêmes* : sur 6956 votants (dont 4383 hommes et 2573 femmes), 3118 se prononcent contre le divorce, 1489 pour l'union libre, 2079 pour le droit au divorce, dont 446 pour le maintien de la législation actuelle, 1111 pour le divorce par consentement mutuel, et 585 pour le divorce par la volonté d'un seul. L'emploi du procédé participatif du « référendum » joue comme un catalyseur pour susciter l'implication des lecteurs : le 2 février, les premières lettres publiées sont présentées comme des réactions spontanées d'anonymes, frustrés de n'avoir pu participer à la consultation du Vaudeville, et désireux d'exprimer leur opinion. Très rapidement, le quotidien dit recevoir des centaines, puis des milliers de lettres. Gustave Téry délaisse alors son référendum<sup>28</sup> pour se consacrer à ce « courrier formidable<sup>29</sup> ».

### *Le succès du courrier des lecteurs*

Les lettres de lecteurs<sup>30</sup> sont dépouillées pendant six semaines par Gustave Téry, assisté dans cette tâche par deux collaborateurs. La publication s'effectue en plusieurs phases. Entre le 2 et le 14 février 1908, une première et courte sélection de 76 lettres est publiée, sur

26. Voir par exemple son appel « Aux Urnes, Citoyennes ! » à la une de *Le Journal*, 9 mars 1914.

27. D'autres revues les ont pourtant déjà consultées à ce sujet, comme *Femina* en septembre et octobre 1904 : les lectrices pouvaient se prononcer pour l'une des deux opinions (pour ou contre le droit au divorce) développées par les frères Marguerite dans *Deux vies* ou par Paul Bourget dans *Un divorce*. La rédaction reçoit 3164 réponses (de femmes mais aussi d'hommes) et en publie une sélection (une dizaine d'extraits de lettres).

28. *Les Mystères du divorce*, in *Le Matin*, 11 mars 1908. C'est le personnage d'Ulysse Parthou qui, commentant cette répartition (à laquelle s'ajoutent 270 bulletins qualifiés de « fantaisistes »), précise que le nombre de voix pour le divorce et l'union libre est remarquablement élevé compte tenu du fait que le théâtre du Vaudeville attire des spectateurs plutôt « conservateurs » et que la pièce de Bourget est « dirigée contre le divorce ».

29. Gustave Téry, *Les Divorcés*, op. cit. (n. 5), p. 5.

30. Les lettres originales n'ont pas été conservées : on ne les trouve ni dans les archives du *Matin*, ni dans celles des éditions Arthème Fayard qui ont publié *Les Divorcés peints par eux-mêmes*. Les archives auraient permis de s'assurer que les lettres ont bien été écrites par des lecteurs, d'en savoir davantage sur ces derniers, et de mieux rendre compte du processus de sélection. En leur absence, les lettres seront présentées dans un premier temps telles que Téry les donne à lire, c'est-à-dire comme un courrier authentique. Les éléments susceptibles de confirmer ou d'invalider cette position seront étudiés dans la deuxième partie de l'article.

six numéros<sup>31</sup>. Ne sachant que faire de cette « montagne de confidences<sup>32</sup> », Téry décide d'en amalgamer une partie pour en faire un roman feuilleton de sa composition, *Les Mystères du divorce dévoilés par nos lecteurs*, publié du 24 février au 30 mars 1908. Enfin, à la fin de l'année 1908, une plus large sélection de 490 témoignages<sup>33</sup> paraît dans l'ouvrage *Les Divorcés peints par eux-mêmes*. Le titre, qui fait référence à l'œuvre collective *Les Français peints par eux-mêmes* dirigée par Léon Curmer dans les années 1840, traduit l'ambition de représenter la société dans sa diversité, et participe de la volonté de proposer un « substitut d'une représentation politique défailante<sup>34</sup> », alors même que la parole des femmes, par ailleurs exclues du suffrage universel, est quasiment absente du débat public et de la parole populaire. Cette volonté est manifeste aussi dans le choix du nom du feuilleton, *Les Mystères du divorce*, qui fait écho à la grande fresque sociale d'Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*<sup>35</sup> : il s'agit de proposer une contribution nouvelle aux nombreux « mystères » qui, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, cherchent à révéler dans les journaux les « dessous » de la société<sup>36</sup>.

Les modalités de sélection des lettres poursuivent deux objectifs : rendre compte de la diversité des opinions et exposer des cas frappants qui permettent de se faire un avis sur la « question du divorce<sup>37</sup> ». Pour faciliter la lecture, Gustave Téry effectue des classements, dont il reconnaît toutefois le caractère arbitraire<sup>38</sup>. La rubrique du *Matin* est divisée en trois colonnes : « contre le divorce » (ou « pour le mariage

31. À cette sélection s'ajoute un article du 10 février 1908 intitulé « Les douleurs du divorce. Madame Baudin raconte comment, femme de ministre, elle n'eut pas le droit d'être mère ». Entièrement consacré à Alice Moisant, l'ex-épouse de l'homme politique Pierre Baudin, il est composé d'une lettre (et d'une photographie de cette dernière), d'une lettre de son amie la femme de lettres Annie de Pène, et de deux lettres de Pierrette Baudin, la fille du couple, dont la garde avait été confiée au père.

32. *Ibidem*, p. 5. Il estime avoir reçu 10 000 lettres environ.

33. Ne sont pas prises en considération dans ce décompte les 22 lettres écrites par des personnalités, et rassemblées dans le chap. 16 (« Quelques opinions autorisées »).

34. Anne-Emmanuelle Demartini développe cette idée dans « Le type et le niveau. Écriture pittoresque et construction de la nation dans la série provinciale des Français peints par eux-mêmes », in Anne-Emmanuelle Demartini et Dominique Kalifa (dir.), *Imaginaire et Sensibilités au XIX<sup>e</sup> siècle. Études pour Alain Corbin*, Paris, Créaphis 2005, pp. 85-87. Elle renvoie également à l'ouvrage de Pierre Rosanvallon, *Le Peuple introwable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998.

35. Judith Lyon-Caen, dans *La Lecture et la Vie. Les usages du roman au temps de Balzac*, Paris, Tallandier, 2006, montre l'importance des lettres de lecteurs dans l'œuvre de l'écrivain.

36. Voir Dominique Kalifa, « L'envers fantasmé du quotidien », in Dominique Kalifa, Philippe Régnier, Marie-Eve Thérenty et Alain Vaillant (dir.), *La Civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nouveau monde, 2011, pp. 1333-1335.

37. Gustave Téry, *Les Divorcés*, *op. cit.* (n. 5), p. 6 : « Si j'ai dû choisir, parmi tant de lettres, celles qui m'ont paru les plus suggestives ou les plus "représentatives" et si [...] je n'ai retenu que les passages essentiels, [...] ce n'était que [pour] permettre à toutes les idées indistinctement de se faire jour et de s'offrir à la discussion ».

38. *Ibidem*, p. 17.



indissoluble », « pour le divorce », et « pour l'union libre ». Le recueil *Les Divorcés peints par eux-mêmes* est divisé en chapitres plus nombreux permettant d'identifier directement les thèmes majeurs (le divorce par consentement mutuel, les relations avec l'Église, etc.) mais aussi les problèmes récurrents qui émergent des lettres : les cas d'escroquerie au mariage, la place de l'enfant, ou encore les difficultés administratives... [voir annexe I]

Qui sont les lecteurs qui prennent la plume pour répondre à cette enquête ? La distribution par sexe montre un équilibre entre scripteurs masculins et féminins. On ne peut savoir cependant si cette répartition reflète le volume des lettres reçues, ou la volonté de Téry de respecter la « parité » avant la lettre<sup>39</sup>. La signature de l'épistolier – ou son absence – est un autre indice important<sup>40</sup>. Elle permet d'appréhender comment il se présente aux autres, et assume la publicité de son écrit. Les 490 lettres des *Divorcés peints par eux-mêmes* sont rarement accompagnées d'un nom de famille (40 lettres soit 8 % du recueil) ; et lorsqu'il y en a un, comment s'assurer qu'il ne s'agit pas alors d'un pseudonyme ? Plus souvent (dans 22 % des cas, soit 111 lettres), elles ne comportent aucune signature, un choix qui est parfois justifié : « impossible de signer, mon monstre lit tous les jours *Le Matin*. Elle divorcerait du coup » ; « je ne signe pas ma lettre pour ne pas encourir les foudres maritales »<sup>41</sup>, etc. Mais, dans la majorité des cas, des mentions personnalisent la lettre tout en garantissant l'anonymat (339 lettres, soit 70 % de la correspondance) : des prénoms seuls, des initiales, des surnoms (« Loupette », « Floramy »...), ou des descriptions faisant mention de l'âge, de l'origine géographique (« Une de vos lectrices du XVIII<sup>e</sup> », « Une provinciale de Seine-et-Oise », « Un Corse »...), du statut social ou de la profession de l'auteur (« Une ouvreuse », « Un avoué », « Vicomte et vicomtesse de G.R. », « Une femme de législateur »...). Certaines descriptions sont plus surprenantes : « Un mari coxalgique », « Une femme de 26 ans qui n'est plus aimée parce qu'elle est trop grasse », « Une mère désespérée », « Un paysan d'Auvergne, catholique, et partisan convaincu de l'union indissoluble », etc. Enfin, certaines lettres sont rédigées collectivement, comme ce « groupe de midinettes », ou « l'équipage du contre-torpilleur Fleuret de Rochefort ».

39. La répartition des scripteurs par sexe est la suivante : dans le courrier des lecteurs du *Matin*, 34 hommes (46 %), 31 femmes (42 %), 9 personnes non identifiables (12 %) ; et dans le recueil *Les Divorcés peints par eux-mêmes*, 195 hommes (40 %), 190 femmes (39 %), et 105 personnes non identifiables (21 %).

40. Par exemple, dans le courrier des lecteurs du *Matin*, 11 lettres sont signées d'un nom de famille (15 %), 55 lettres d'une autre mention (74 %) et 8 lettres ne comportent aucune signature (11 %).

41. *Ibidem*, p. 47 et p. 175.

Le contenu des correspondances diffère selon le type de publication. Dans le journal, un quart des lettres consistent en des confidences, ce qui tranche déjà avec les courriers des lecteurs de la presse généraliste, au contenu rarement personnel. Il faut ajouter à cela les lettres qui, sans doute par pudeur ou par précaution, exposent des situations individuelles présentées comme celles de connaissances, de voisins, et ne concernant pas directement le destinataire. Mais, dans *Les Divorcés peints par eux-mêmes*, plus de la moitié des lettres sont des récits de vie écrits à la première personne. Les témoignages, qui exposent toujours des faits concrets, sont ceux d'époux et d'épouses qui disent avoir été trompés, déçus, ruinés par leur conjoint, de parents malheureux d'être séparés de leurs enfants, de femmes et d'hommes qui disent regretter de s'être marié ou d'avoir divorcé, ou au contraire qui expliquent être heureux en ménage ou satisfaits de leur séparation. En voici un exemple, parmi tant d'autres :

Je me suis mariée il y a deux ans juste. Voilà déjà un an que j'ai quitté mon mari, qui me faisait une vie impossible. Huit mois après mon mariage, mon mari me cherchait déjà querelle, car il était très jaloux. Figurez-vous qu'une journée avant que je n'accouche, il croyait que je le trompais ! et pourtant Dieu sait si on en a envie à ce moment-là ! J'ai demandé le divorce, j'ai obtenu l'assistance judiciaire. Mais comme cela dure longtemps ! Voilà cinq mois que c'est commencé, et cela dure encore. Je dirai que mon mari me cherche, car il n'a jamais su où j'étais, ainsi que sa fille qui a seize mois. Si jamais il me trouvait, je passerais un vilain quart d'heure, car j'ai entendu dire qu'il ne voulait pas divorcer, parce qu'il ne voulait pas qu'un jour je puisse me remarier, qu'il ne pourrait pas supporter qu'un autre homme m'ait comme il m'a eue. Eh bien ! voyez, malgré un an de séparation, je ne l'ai quand même pas trompé, mais, lorsque j'aurai mon divorce, je chercherai une âme sœur. Je n'ai que vingt ans et suis jolie ; je chercherai le bonheur que je n'ai pas trouvé. Mais vive l'union libre ! Qu'on puisse s'en aller chacun de son côté si on n'est pas content l'un de l'autre.

P.M.P.<sup>42</sup>

La prise de position sur le droit au divorce est affirmée plutôt qu'argumentée, et le récit personnel occupe la plus grande partie des lettres. Est-ce un effet de la façon dont Gustave Téry a coupé les lettres, en expurgeant les passages à portée générale pour ne garder que ce que la lettre contient d'intime ? Il semble que ce ne soit pas le cas :

Dans presque toutes ces lettres [...], on retrouve toujours la même façon de raisonner, si l'on peut appeler cela un raisonnement : « J'ai divorcé et ça m'a très bien réussi ; le divorce est une excellente institution. — Je me suis

42. Gustave Téry, *Les Divorcés*, *op. cit.* (n. 5), p. 120.

marié, et ma femme me trompe : le mariage est abominable ! — Je vis avec ma bonne amie, et ma bonne amie est bien gentille : vive l'union libre ! » Il est vrai que la plupart de nos correspondants s'en tiennent à nous dire leurs impressions : ils ne jugent du mariage, du divorce ou de l'union libre, que d'après leur expérience personnelle<sup>43</sup>.

Avant de procéder à la publication de ce recueil, Téry avait imaginé une autre façon de valoriser les témoignages reçus à partir du mois de février 1908. Frappé par le potentiel romanesque d'une telle « diversité de drames, de douleurs, de tendresses et de rêves<sup>44</sup> », il en avait fait la base d'un roman feuilleton.

« *Assembler tous ces documents sur une trame de roman* » :  
du courrier des lecteurs au feuilleton

Le sous-titre des *Mystères du divorce* affirme qu'il s'agit d'un « roman vécu », mention fréquemment employée par les journaux populaires pour désigner des textes au statut ambigu qui brouillent les frontières entre réalité et fiction. Gustave Téry justifie cette transposition romanesque :

Nous ne pouvons pourtant pas publier ces milliers de lettres les unes après les autres dans *Le Matin*. Nos six pages, pendant six mois, n'y suffiraient point. Alors, que faire ? Il nous semble avoir trouvé une solution heureuse, qui permettra à nos lecteurs de suivre sans interruption ces aventures modernes de l'amour et de la haine. Nous allons assembler tous ces documents sur une trame de roman ; un roman historique s'il en fut, puisque, ce que nous allons publier, c'est l'histoire d'aujourd'hui, avec les noms véritables, chaque fois qu'il nous sera permis de les donner, avec des faits véritables toujours<sup>45</sup>.

Loin de se contenter d'une simple apparence réaliste, commune à bon nombre de romans feuilletons de la Belle Époque, l'originalité du feuilleton est censée résider dans la nature véridique des faits rapportés, que Téry dit tenir des lecteurs du journal eux-mêmes : il promet que « chacun d'eux y reconnaîtra, chacun d'eux y lira sa vie<sup>46</sup> ». L'intrigue rocambolesque du roman feuilleton ne diffère pourtant pas du reste de la production fictionnelle de la presse populaire. Retenons-en les principaux rebondissements. Le feuilleton s'ouvre sur un drame personnel du héros, le jeune député socialiste Jacques

43. *Ibidem*, p. 103.

44. *Le Matin*, 8 février 1908.

45. *Le Matin*, 22 février 1908.

46. *Idem*.

Desvouges, rapporteur d'un projet de loi plus libéral sur le divorce : sa femme lui annonce qu'elle en aime un autre et qu'elle le quitte, ce qui le fait réfléchir sous un jour nouveau aux conséquences du divorce, d'autant que le couple a deux filles, Suzanne et Jacqueline. À cette terrible nouvelle succèdent d'autres événements tragiques (Suzanne frôle la mort, puis disparaît avec sa sœur). Désespéré, Desvouges tente de se suicider et se retrouve contre son gré à l'asile de Charenton. Une fois sorti, il reprend ses activités de député. Dans une mise en abyme finale, il se rend à un grand Congrès organisé par *Le Matin* sur le thème du divorce.

Sur cette trame – brièvement résumée – se greffent des péripéties dans lesquelles Desvouges rencontre fréquemment un personnage fictif, le reporter du *Matin* Ulysse Parthou, et croise d'autres personnages censés correspondre à des lecteurs réels. Émilie Tussaud, la femme qui sauve *in extremis* Suzanne, recherche ses enfants kidnappés par son ex-mari qui ne supportait pas l'idée du divorce : elle explique comment elle a lancé des détectives sur tous les continents pour les retrouver, sans succès. À Charenton, Mme Nalon, qui se présente comme une femme saine d'esprit, dit avoir été internée de force à la demande d'un mari tyrannique qui refusait le divorce. Prête à tout pour revoir son jeune fils dont on l'a séparée, elle s'évade au péril de sa vie et parvient à s'enfuir à l'étranger. Par ailleurs, dans le cadre de son mandat de député, Desvouges lit une importante quantité de lettres de lecteurs du *Matin*, qui lui ont été confiées par le journal, soucieux de faire connaître aux hommes politiques la parole du peuple, et lui donnant ainsi accès à « l'infinie variété de la douleur humaine<sup>47</sup> ». Le Congrès sur le divorce qui clôt le feuilleton est une ultime occasion de découvrir de nouvelles lettres sur la vie conjugale et ses malheurs.

Les lettres auxquelles le feuilleton fait référence sont censées correspondre au courrier des lecteurs réellement reçu par *Le Matin*. Les extraits de soixante-quatre d'entre elles sont reproduits tels quels, sous forme de citations en italiques. D'autres correspondances sont utilisées pour bâtir la trame narrative du feuilleton. Gustave Téry le rappelle à plusieurs reprises, dans le péri-texte du roman<sup>48</sup> ou dans le roman lui-même : « Nos lecteurs, qui retrouvent ici leurs confidences, savent que ce récit n'a rien de romanesque<sup>49</sup>. »

47. *Les Mystères du divorce*, in *Le Matin*, 25 février 1908.

48. Par ex. : « Comme tout ce que nous avons publié déjà, ce petit conte [...] est l'œuvre d'un de nos lecteurs », *Ibidem*, 30 mars 1908.

49. *Ibidem*, 29 février 1908.

ENQUÊTE SUR L'ENQUÊTE DU *MATIN*

L'association de l'in vraisemblance de l'intrigue des *Mystères du divorce* et des formulations insistantes de Téry, qui prétendent au contraire à la vérité, fait planer le soupçon sur son enquête. La question de l'authenticité intriguait peut-être moins les lecteurs de 1908 que les historiens d'aujourd'hui, prudents à juste titre face à la rhétorique sensationnaliste des journaux de la Belle Époque, qui donnent davantage à lire « un envers fantasmé du quotidien<sup>50</sup> » qu'un récit d'événements vrais<sup>51</sup>. Sans les archives qui pourraient éclairer leurs conditions de production et de publication, il est difficile de déterminer précisément le statut des textes qui composent le corpus protéiforme de l'enquête du *Matin* sur le divorce. On peut cependant, tout en étant conscient du jeu opéré entre le réel et la fiction dans le quotidien, de l'in vraisemblance et du caractère fantaisiste de certains écrits, prendre au sérieux le message de Gustave Téry, sans disqualifier d'emblée son entreprise journalistique ou ne la considérer que comme une source pertinente que pour une histoire des représentations.

*Un roman feuilleton entre fiction et réalité*

Cette difficulté est particulièrement forte dans *Les Mystères du divorce*. Les procédés d'écriture employés sont en effet semblables à bien d'autres feuilletons contemporains qui, tout en s'inscrivant dans le registre de la fiction, ancrent l'intrigue dans le présent. Gustave Téry emploie de nombreux effets de réel : chronosèmes<sup>52</sup>, références à des personnalités politiques et médiatiques (par exemple l'écrivain Maurice Barrès, le baryton Jean Noté). De même, la proposition de loi sur le divorce préparée par Jacques Desvouges fait écho au véritable projet de loi en préparation au Sénat au même moment. Ceci contribue à créer de la confusion quand il évoque des événements fictifs, comme le Congrès sur le divorce organisé par *Le Matin*, qui dans la réalité n'a jamais eu lieu. Par ailleurs, même si peu de lecteurs ont

50. Dominique Kalifa, « L'envers fantasmé du quotidien », art. cit. (n. 36), pp. 1329-1339.

51. Voir Dominique Kalifa, *L'Encre et le Sang*, Paris, *op. cit.* (n. 15) ; *Id.*, « Usages du faux. Faits divers et romans criminels au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 54, n° 6, 1999, pp. 1345-1362 ; Anne-Marie Thiesse, *Le Roman du quotidien. Lecteurs et lectures populaires à la Belle Époque*, Paris, Seuil, 2000 ; et les nombreux passages sur la fictionnalisation de la presse de Marie-Ève Thérenty, *La Littérature au quotidien. Poétiques journalistiques au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2007.

52. « Le chronosème est un élément du cadre spatio-temporel des fictions qui réfère à une date : roman avec leur date de publication, journal avec la date, représentations théâtrales, événement politique marquant. », Marie-Ève Thérenty, *La Littérature au quotidien, op. cit.* (n. 51), p. 110.

pu s'en rendre compte, il semble que Téry se soit pris au jeu d'une « autofiction » avant la lettre : il a mis beaucoup de lui-même dans les deux personnages de Jacques Desvouges et d'Ulysse Parthou ; en 1908, il est journaliste au *Matin* comme Parthou, et proche des milieux socialistes comme Desvouges. On reconnaît également son ex-épouse Andrée et leurs deux filles dans les personnages de l'indépendante Isabelle et des deux sœurs Suzanne et Jacqueline.

L'auteur inscrit résolument *Les Mystères du divorce* dans la culture médiatique de l'époque, en jouant de références constantes au journal *Le Matin* : il évoque de vrais articles parus au cours des mois, voire des jours précédents (par exemple ceux qui concernent le référendum du Vaudeville, qui faisait réellement appel aux lecteurs). La façon dont il présente dans le roman l'identité des personnages de lecteurs reprend tantôt les procédés par lesquels les reporters protègent leurs sources (initiales, simple prénom, lettre X), tantôt la façon dont ils les mettent en valeur (par exemple en assortissant les témoignages de photographies qui donnent l'impression qu'il s'agit d'un reportage). Enfin, le péri-texte du roman, signalé par des italiques et des crochets, fait clairement entendre la voix du Gustave Téry journaliste, ce qui est une autre façon, plus directe, de marteler la prétention du roman à dire la vérité [voir annexe II].

Mais si Téry fait jouer à plein l'autorité que lui confère son statut de journaliste, il demeure difficile de croire « que les extraordinaires aventures écrites chaque matin dans les *Mystères du divorce* ne sont pas inventées à plaisir<sup>53</sup> ». En usant de toutes les ficelles du roman populaire (enlèvement d'enfants, accident de train, tentative de suicide, enfermement abusif dans un asile d'aliénés, escroquerie), il égrène des péripéties banalement sensationnelles qui ne se distinguent en rien du reste de la production feuilletonesque de la Belle Époque<sup>54</sup>. Ce ne serait d'ailleurs pas la première fois que le quotidien *Le Matin* se met en scène de manière réaliste, mais fictive<sup>55</sup>.

### *Un courrier des lecteurs sujet à caution*

La question de la vérité se pose également pour les lettres parues dans le courrier du *Matin* ou dans le recueil *Les Divorcés peints par*

53. *Les Mystères du divorce*, in *Le Matin*, 29 février 1908.

54. Voir Anne-Marie Thiessé, *Le Roman du quotidien*, op.cit. (n. 51), et notamment les pp. 81-179.

55. Voir sur le site *Médias 19* l'édition par Guillaume Pinson et Pierre-Olivier Bouchard du *Voleur d'enfants* de Louis Forest (paru en 1906), url : <http://www.medias19.org/index.php?id=619>. Les personnages principaux étaient deux journalistes fictifs, et l'auteur avait également inventé les lettres de lecteurs qui réagissaient à leurs exploits.

*eux-mêmes*. Comment s'assurer de leur authenticité et quelle valeur accorder à ce qui y est rapporté ? Certaines lettres publiées par Téry font hésiter. Voici, par exemple, le témoignage d'une lectrice qui raconte pourquoi sa nuit de noces est à l'origine d'un divorce qu'elle ne regrette pas :

Mariée très jeune, alors que, petite oie blanche, j'ignorais tous les phénomènes physiologiques qui accompagnent l'hymen, j'ai épousé un monsieur que je connaissais d'ailleurs fort peu et qui... cela devient scabreux à écrire, soit qu'il fût trop brutal, soit qu'il fut trop... comment dire ? trop « fort », ne put pas. Je n'en sortirai pas, mais vous comprenez, sans qu'il soit besoin d'entrer dans plus de détails. Mon mari (oh ! si peu), qui n'y était pas entré davantage, alléguait la mauvaise volonté que j'y mettais et la mauvaise humeur inséparable d'un pareil début dans la vie conjugale. Il intenta une action en divorce, et il obtint très vite satisfaction de ce côté-là. Croyez bien que je ne lui en veux pas ; il avait raison, cet homme, et il conviendrait d'aussi bonne grâce, je pense, que, si j'avais tort, ce n'était pas absolument ma faute. Quoi qu'il en soit, dans de pareilles conditions, je comprends fort bien qu'on demande l'« élargissement », comme vous dites.

J'ai l'air de m'amuser à vous raconter des grivoiseries ; mais mon aventure, plus fréquente qu'on ne croit, ne comporte-t-elle pas une leçon sérieuse – et douloureuse ? Si, au lieu d'entrer ainsi brusquement dans l'inconnu, il nous eût été permis de procéder à un essai, à une répétition générale, cela nous eût évité à tous les deux des scènes lamentables, les tracas d'un procès interminable, et, pour tout dire, ma vie ne serait pas brisée... Je suis sûre que vous ne riez plus.

F. G<sup>56</sup>.

Le récit de défloration ratée de F.G. regorge d'allusions sexuelles. Son écriture, caractérisée par une accumulation de jeux de mots peu subtils (champ lexical de l'entrée et de la sortie, double sens des mots « satisfaction » ou « élargissement », etc.), le font davantage ressembler aux récits grivois de la presse humoristique comme *Le Rire* ou *Le Frou-Frou* qu'à un véritable témoignage d'une femme affectée par le désastre d'un échec conjugal. D'autres récits étonnent, en raison de leur caractère saugrenu ou fantasque :

Un jour, étant en promenade, mes yeux s'étant portés sur un buste de femme en cire exposé à la devanture d'un salon de coiffure, ma femme me fit une scène épouvantable, puis me quitta pour rentrer chez nous. J'ai demandé le divorce, et je l'ai obtenu.

V. A.

56. Gustave Téry, *Les Divorcés*, *op. cit.* (n. 5), p. 225.

Il manque certainement mon cas pour faire suite aux *Mystères du divorce*. Voilà la troisième lettre que j'écris ; je pense qu'on voudra bien insérer celle-là. Mon mari (je dis mon mari, puisque je porte son nom) en est à sa dix-huitième maîtresse. Mais celle-là, c'est la bonne. Comme il a soixante ans, je pense qu'il la gardera. Aussitôt son repas du soir terminé, il court la trouver chez elle. Il a logé sa belle (Dieu, qu'elle est laide !) au troisième et grimpe un escalier raide comme la justice pour aller la voir. Voilà un homme qui a deux ménages, deux femmes dans la même ville, et l'on prétend qu'en France la polygamie est défendue ? Qui a osé dire cela ? Celui-là aussi gère mon bien. Il l'a si bien géré, qu'il ne m'en reste plus. Sa deuxième femme a des bâtards qui courent le monde, et lui, je pense, paye les mois de nourrice.

Pour une petite ville comme Lons-le-Saunier, mon cas n'est pas mal<sup>57</sup>.

Ici, comme dans bien d'autres cas, les récits tombent dans l'anecdote. Mais leur dimension comique ne permet pas d'affirmer qu'ils sont faux : ils pourraient correspondre aux nouvelles consignées dans la rubrique « Insolite » de la presse actuelle. D'autres éléments, comme la propension des lecteurs à encenser leur journal préféré<sup>58</sup>, ressemblent aux lettres inventées par les rédactions à des fins d'autopromotion<sup>59</sup>, et contribuent également à faire douter de leur authenticité.

### *Une prétention à la vérité à prendre au sérieux*

L'enquête de Gustave Téry est pourtant moins fantaisiste qu'elle n'y paraît. Des sources extérieures attestent l'exactitude de certains faits, décrits dans les lettres ou le roman feuilleton. On peut en effet retrouver la trace des personnes ayant inspiré les personnages secondaires les plus marquants des *Mystères du divorce*. Il s'avère ainsi que la femme qui recherche ses enfants kidnappés par son ex-mari a réellement existé : elle est présentée sous une fausse identité (Émilie Tussaud est un pseudonyme, sa profession – directrice d'une école Berlitz – est fictive), mais les mentions des noms de son ex-mari Louis Sourdillon ainsi que de leurs enfants Louise, Charles

57. *Ibidem*, pp. 329-330.

58. Par ex. : « je suis persuadé que le *Matin*, par sa ténacité bien connue, saura faire quelque chose pour les cas comme le mien, si nombreux, hélas ! » *Ibidem*, p. 140, ou encore « Je suis très heureuse que les provinciales aient aussi à donner leur avis pour faciliter l'élargissement du divorce, et nous félicitons le *Matin* de son initiative et de son dévouement à toutes les belles causes », *Ibidem*, p. 176.

59. Procédé fréquemment étudié par Benoît Lenoble, « Le Journal au temps du réclame », *op. cit.* (n. 7).



et Berthe, sont exacts<sup>60</sup>. À partir de ces indices, on peut remonter à celle qui s'appelait en fait Bathilde Delasalle. Plusieurs articles de presse de journaux français et américains écrits au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>61</sup>, ainsi que le témoignage de son petit-fils, le galeriste Alexandre de la Salle<sup>62</sup>, corroborent les faits racontés dans l'épisode intitulé « Le calvaire d'une mère<sup>63</sup> » : le père s'est enfui à l'étranger avec ses trois enfants, sous une fausse identité, et la mère a consacré toute son énergie à les retrouver, lançant des recherches dans le monde entier, alertant divers médias, et allant jusqu'à accepter la transcription semi-fictionnelle de son histoire dans le roman feuilleton, susceptible de donner de la visibilité à son combat. « C'est peut-être invraisemblable, mais c'est pourtant la vérité pure », déclare donc à juste titre Émilie Tussaud.

S'il est difficile de retrouver la trace de Mme Nalon, la femme échappée d'un asile d'aliénés, c'est aussi parce qu'il s'agit d'un pseudonyme. Mais de très nombreuses archives confirment l'existence de cette mère de famille, sous d'autres noms (son patronyme, Denan, ou son nom d'épouse, jamais mentionné par le journal) : actes d'état-civil, articles de presse<sup>64</sup>, dossiers aux Archives nationales<sup>65</sup>, archives du Sénat, archives militaires (le mari était officier), etc. Son divorce, son enfermement à Charenton et son évasion rocambolesque sont ainsi attestés [voir annexe III]. Même les propos très élogieux que le roman feuilleton lui prête sur le *Matin* correspondent à des écrits personnels antérieurs qu'elle a véritablement tenus, où elle recommandait avec enthousiasme la lecture du journal à ses proches.

On pourrait aller plus loin et essayer de déterminer si, dans le cas de témoignages effectivement écrits par des lecteurs, tout est fidèle à la réalité ; mais il est difficile de répondre à cette question. Ce problème de la conformité avec la réalité de propos tenus dans des écrits autobiographiques concerne au demeurant tous les écrits personnels. Téry lui-même avoue son embarras face à des lettres qui ont l'air de sortir tout droit de l'imagination des épistoliers. Quand il les juge

60. Louis Sourdillon était publiciste (*La Cocarde, La Nation*). Des archives prouvent l'existence des enfants, comme l'acte de naissance de Louise (Archives de Paris, Naissances, 9<sup>e</sup> arr., 16 juin 1893, V4E 8794), ou une acquisition d'œuvre d'art de Berthe, devenue peintre, par l'État (AN F/21/6770).

61. Par ex. : *L'Ouest-Éclair* le 26 novembre 1907, *La Croix* le 7 juillet 1908 ou le *Brooklyn Daily Eagle* le 12 mai 1912.

62. Voir l'entretien d'Alexandre de la Salle avec Frédéric Altman sur le site [artcotedazur.fr](http://artcotedazur.fr/actualite,109/art-contemporain,34/le-paradoxe-d-alexandre-ou-le-parcours-d-un-galeriste,5253). URL : [artcotedazur.fr/actualite,109/art-contemporain,34/le-paradoxe-d-alexandre-ou-le-parcours-d-un-galeriste,5253](http://artcotedazur.fr/actualite,109/art-contemporain,34/le-paradoxe-d-alexandre-ou-le-parcours-d-un-galeriste,5253)).

63. *Les Mystères du divorce*, in *Le Matin*, 29 février 1908.

64. Par ex. : « L'internement de Mme Denan », *Le Petit Parisien*, 13 août 1908 ; « Gazette judiciaire. Séquestration... », *Gil Blas*, 31 juillet 1908.

65. Par ex. : AN BB/18/2391, dossier 1846 ou AN 19830628/5.

trop fantaisistes, ou suspects, il les classe dans un chapitre à part (« Autour du mariage ») des *Divorcés peints par eux-mêmes*, ce qui engage à penser que le reste est plutôt fiable.

## DES TÉMOIGNAGES HORS DU COMMUN

La certitude qu'une partie des lettres provient de lecteurs réels du *Matin*, et que leurs récits ont bien inspiré *Les Mystères du divorce*, amène à porter un regard nouveau sur ces écrits, qu'on ne pas réduire au statut de fictions issues de l'imaginaire d'un journaliste ventriloque. Les prétentions de Téry à restituer la vérité vont même plus loin : « Ce roman, insiste-t-il, c'est eux qui l'auront écrit, avec le sang de leur cœur<sup>66</sup>. » Peut-on prendre cette affirmation au sérieux, et admettre que les lecteurs n'ont pas seulement fourni des matériaux au journaliste, mais qu'ils seraient les co-auteurs d'une œuvre polyphonique ? Déterminer la nature des interactions entre journalistes et lecteurs qui se nouent dans cette enquête novatrice est un préalable indispensable à l'étude de ces témoignages. Ils sont riches pour l'analyse des usages que les lecteurs font de l'écriture et de la lecture en régime médiatique, et sans équivalents pour la connaissance de la vie conjugale de la Belle Époque.

### *La valorisation des simples lecteurs par la presse*

Il est certain qu'un journal à grand tirage comme *Le Matin* trouve un intérêt à relayer des lettres qui contiennent des détails intimes, cocasses ou croustillants. Cela s'accorde à la tendance de la presse populaire qui donne une place importante aux récits qui suscitent l'émotion, la compassion ou l'indignation. On les retrouve dans les faits divers ou les affaires judiciaires, prisés par le public qui prend du plaisir à lire des histoires bouleversantes et vraies, et à accéder aux bribes d'intimités dévoilés par les médias. L'annonce de la parution des *Mystères du divorce* attise cette attente et promet de la satisfaire : « Le rêve de toutes les curiosités : soulever le toit des maisons pour soulever ce qui s'y passe, nos lecteurs vont le vivre<sup>67</sup>. »

66. *Le Matin*, 22 février 1908.

67. *Idem*.

L'originalité de la démarche de Téry réside dans la mise en valeur des lettres de lecteurs, à qui il confère progressivement une place de plus en plus importante, au détriment des autres aspects de l'enquête, comme celui du questionnaire qu'il avait envoyé à de nombreuses personnalités, parmi lesquelles on trouve aussi bien des hommes politiques (Léon Blum) que des académiciens (Paul Hervieu, Jules Lemaître...), des écrivains (Paul Margueritte, Marcel Prévost...), des femmes de lettres (Myriam Harry, Lucie Delarue-Mardrus...), etc. Il publie leurs réponses à part, et les fait passer après les lettres des lecteurs ordinaires<sup>68</sup>, inversant ainsi la hiérarchie sociale. De fait, elles n'obéissent pas à la même logique : les personnalités, rompues à l'exercice du questionnaire d'enquête, avancent des arguments à portée générale, de nature scientifique, sociologique, ou politique, évoquent des œuvres littéraires et des exemples historiques. Les lecteurs ordinaires, s'ils donnent parfois des arguments du même ordre, font généralement preuve de moins de distanciation par rapport à la question soulevée : ils préfèrent livrer leur expérience personnelle pour donner une preuve « pratique » qui explique leur position par rapport au divorce. Dans la préface des *Divorcés peints par eux-mêmes*, Téry revient sur le choix éditorial de mettre en avant ces témoignages, auxquels il accorde sa préférence :

Et, tout en remerciant les écrivains célèbres qui ont bien voulu prendre part à notre référendum, je me permets de faire observer [...] que leurs « consultations », si agréable qu'en soit le tour ou si ingénieuse qu'en soit la pensée, ne forment pas la partie la plus intéressante de cette enquête. Non, il n'est pas de page signée par le plus spirituel de nos académiciens, qui vaille, à mon sentiment, telle humble lettre anonyme, sans style et sans orthographe, presque illisible, comme celle de cet enfant inconnu, de cette innocente et farouche victime du divorce, dont je n'ai pu transcrire, sans un frémissement de pitié, la pauvre petite plainte déchirante.

À tous ces documents, j'ai voulu garder leur saveur originale, leur accent profond, d'humanité [...]. Mais, plus encore que les « théories », ce sont les faits, que je me suis appliqué à mettre en lumière<sup>69</sup>.

Donner à lire au public des écrits de personnes ordinaires sans expurger les passages les plus personnels est une entreprise novatrice<sup>70</sup>. Elle témoigne d'une prétention qu'on pourrait qualifier aujourd'hui de « sociologique », même si cette démarche est très loin

68. C'est-à-dire les 16 et 23 février dans *Le Matin*, et dans le dernier chapitre des *Divorcés peints par eux-mêmes*, intitulé « Quelques opinions "autorisées" ».

69. Gustave Téry, *Les Divorcés*, *op. cit.* (n. 5), p. 6.

70. On peut néanmoins rappeler le succès des factums en vogue à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, où des inconnus accèdent à la célébrité en exposant leurs déboires judiciaires dans des mémoires imprimés.

de la méthode sociologique qui, telle qu'elle est pratiquée au début du XX<sup>e</sup> siècle, prétend à l'objectivité notamment par la quantification et disqualifierait ce type de témoignages, par trop subjectifs. Certes, cette ambition de montrer le véritable visage de la société n'est pas nouvelle en 1908 : la littérature panoramique du XIX<sup>e</sup> siècle – auquel le publiciste fait référence par les titres du feuilleton et du recueil –, la portait déjà. Mais Gustave Téry manifeste la volonté de représenter la réalité du monde social sans médiation aucune, puisque selon lui, ici, la société est directement décrite par ceux qui la composent. Si son rôle est déterminant, il se présente moins comme auteur que comme orchestrateur d'une production collective. Son rôle est de transmettre la voix du lecteur, qu'il veut faire apparaître pour elle-même<sup>71</sup>.

Cette posture passe par un relatif respect de l'authenticité de la parole et du style de chaque contributeur. Si, dans *Les Mystères du divorce*, Téry transpose certaines lettres en récit à la troisième personne ou en dialogues, il en publie surtout un grand nombre qui ne subissent aucune transformation. L'attention portée à la forme originelle du témoignage fait à la fois la force et la faiblesse du roman feuilleton : le collage des lettres est un procédé original qui restitue la personnalité de leurs auteurs, mais l'œuvre semble faite de pièces et de morceaux. Les lettres restent souvent à l'état de matériaux bruts juxtaposés ou intégrés à une intrigue très faible, qui s'évanouit complètement à la fin du roman.

### *Le pouvoir des lecteurs*

La presse gagne à publier des témoignages pour lesquels le public montre un intérêt certain ; mais les lecteurs ont eux-mêmes quelque chose à retirer de leur participation au journal. Il y a tout d'abord l'envie de faire avancer le débat public, ainsi que le besoin de s'épancher, de faire part au monde de sa situation personnelle. Les lecteurs ont aussi la satisfaction de lire le journal comme on regarde un miroir, avec la gratification liée au passage du rang de lecteur passif à celui de contributeur actif, dont l'opinion est digne d'intérêt : la publication

71. On pourrait faire un rapprochement entre ce qu'entreprend Téry et ce que décrivent Lorraine Daston et Peter Galison dans leur ouvrage *Objectivity*, New York, Zone books, 2007 ; tr. fr. S. Renaut et H. Quiniou, *Objectivité*, Paris, Les Presses du réel, 2012. Ils y montrent que l'exigence d'objectivité à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, dans les sciences naturelles, demande au scientifique de s'effacer le plus possible devant son objet d'étude pour ne pas introduire de distorsion qui serait celle de sa propre subjectivité. Il y a alors la mise en valeur du matériau le plus brut et le plus mécanique possible sur lequel n'interviendrait pas ou peu le scientifique qui veut mettre en lumière certains faits. Un projet comme celui de *Raconter la vie*, lancé par Pierre Rosanvallon en 2013, poursuit le même objectif.

confère – même anonymement – une sorte de reconnaissance. Les réactions suscitées par certaines lettres montrent également la création d'une communauté virtuelle<sup>72</sup> apportant conseil et réconfort : on n'écrit plus forcément pour répondre à l'enquête, mais pour correspondre entre lecteurs<sup>73</sup>, par l'intermédiaire du journal.

Certes, leur participation est à la fois orientée et limitée par la presse, qui suscite la prise de parole, la contrôle et la conditionne. La forme (expressions, formulations) tout comme le contenu factuel de la majorité des lettres ressemblent beaucoup à ce qui paraît par ailleurs dans les écrits populaires de la Belle Époque. Les épistoliers s'approprient – inconsciemment ou non – les modèles narratifs des romans feuilletons, des chroniques judiciaires ou des brèves ; et leurs lettres montrent leur savoir-faire, leur capacité à produire un récit stylistiquement homogène au reste du quotidien, et conforme à ce qui est d'habitude publié. Ceci jette un doute sur la genèse de l'écrit : dans l'espace médiatique, le « pacte autobiographique<sup>74</sup> » est précaire. Les lecteurs expriment-ils réellement leur personnalité, leur vécu, leurs expériences ? Ou le fait d'être publié est-il le plus important pour eux, au risque d'une altération, volontaire ou non, de leur subjectivité ? Toujours est-il qu'ils s'emparent de l'espace médiatique pour participer activement à l'élaboration d'une littérature « populaire », qu'ils lisent quotidiennement depuis longtemps. Cette opération d'écriture les amène à adopter un point de vue réflexif par rapport à une expérience personnelle difficile, voire sordide. Ce faisant, ils deviennent maîtres, sinon de leur vie, du moins du récit qu'ils en produisent<sup>75</sup>.

À des degrés divers, l'éventualité du formatage concerne toutes les sources personnelles, qui répondent, selon leur nature (correspondances, journaux intimes, etc.), à des règles spécifiques de mise en scène de soi. Ces contraintes sont encore plus fortes dans le cadre d'une publication de courriers de lecteurs, puisque les rédactions favorisent

72. C'est ce que recherchent déjà d'autres journaux comme *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, sur des sujets encyclopédiques. Le « Courrier du *Figaro* » exprime les mêmes ambitions, parfois sur des sujets touchant à la vie privée, mais qui n'ont pas pris l'ampleur de l'enquête de Téry : « En mettant la grande publicité du *Figaro* au service de ses lecteurs, notre seul but a été de leur donner le moyen [...] de diriger eux-mêmes leur journal vers les questions qui les préoccupent et qui, dans la besogne quotidienne du journalisme, peuvent nous échapper. Il est donc nécessaire qu'ils soient avec nous en constante communication, et entre eux, dans un perpétuel échange d'idées », *Le Figaro. Supplément littéraire du dimanche*, 8 juillet 1893. Sur le public et la « cohésion » que lui donne la presse, voir Antoine Lilti, *Figures publiques*, *op. cit.* (n. 14), p. 18.

73. Certains croient ainsi « reconnaître "l'âme sœur" vainement cherchée » : Gustave Téry, *Les Divorcés*, *op. cit.* (n. 5), p. 4.

74. Philippe Lejeune, *Le Pacte autobiographique*, Seuil, 1975.

75. C'est la thèse défendue par Judith Lyon-Caen à propos des lettres qu'elle étudie dans *La Lecture et la Vie*, *op. cit.* (n. 35).

les micro-écrits allant droit au but sur un thème imposé. Les lecteurs connaissent bien ces exigences éditoriales, parfois explicitées dans les journaux. Ils savent que leur récit doit être court et aller à l'essentiel ; et ils l'écrivent dans cette perspective, avec l'idée qu'il sera lu par d'autres. En dépit de ce cadre rigide, ils parviennent bien souvent à s'affranchir des contraintes éditoriales, et écrivent en fin de compte, malgré le thème imposé de la « question du divorce », ce qui leur plaît ou leur tient à cœur, en fonction de leurs préoccupations personnelles. De nombreux récits sont d'ailleurs publiés alors même que le divorce y tient un rôle marginal.

Le cas du roman feuilleton soulève la question de la capacité d'action des lecteurs/auteurs de manière plus aiguë encore. Il est présenté comme une œuvre dont les auteurs sont les lecteurs et, pourtant, Gustave Téry traite leurs lettres comme un matériau qu'il emploie à son gré. Il les coupe, les présente comme il le souhaite ; surtout, il ne demande pas aux auteurs la permission d'utiliser des écrits qui, destinés à la rubrique du courrier des lecteurs, n'ont jamais eu pour vocation d'être intégrés à une œuvre de fiction dont ils ne soupçonnaient pas le projet. Les intentions des lecteurs/auteurs ne sont donc pas respectées dans ce roman dont ils deviennent les contributeurs malgré eux. Cependant, certains d'entre eux parviennent à tirer leur épingle du jeu, en utilisant le feuilleton comme une tribune médiatique. C'est le cas de Bathilde Delasalle (*alias* Émilie Tussaud), qui réussit par ce biais à diffuser un appel à témoins, même si son passage dans *Le Matin* n'a pas joué un rôle décisif dans les retrouvailles avec ses enfants<sup>76</sup>. Le cas de Mme Nalon, l'évadée de Charenton, est encore plus éloquent. La confrontation des passages du feuilleton qui lui sont consacrés avec les correspondances familiales ou judiciaires de la scribomane révèle une grande similitude à la fois dans les faits rapportés, mais aussi dans le style : on peut considérer que Mme Nalon, qui avait une assez haute conscience de ses talents, est l'auteure principale des épisodes qui la concernent.

Il apparaît surtout que Mme Nalon réussit à faire un portrait d'elle très avantageux, démontrant qu'elle n'est pas folle et que son internement résulte d'une grande injustice<sup>77</sup>. Malgré certaines hésitations prêtées à Jacques Desvoges, Gustave Téry a sans doute

76. Selon Alexandre de la Salle (voir *supra*, note 63), les retrouvailles ont eu lieu une dizaine d'années plus tard.

77. Elle a aussi mené un combat plus large contre les internements abusifs et avait déposé en ce sens au Sénat une volumineuse pétition. Celle-ci, malheureusement non conservée, est évoquée notamment dans « Sénat. Année 1909. Session extraordinaire. Annexe au feuilleton n° 61 du jeudi 4 novembre 1909. Pétitions n° 37 du 25 mars 1908 », *Feuilletons. Sénat*, 4 novembre 1909, n° 61.

été abusé<sup>78</sup> par le fascinant récit de cette lectrice. Par la suite, cette dernière a d'ailleurs utilisé, dans les poursuites intentées contre les aliénistes de Charenton et contre son ex-mari, le roman feuilleton comme une preuve de sa bonne santé mentale : des journalistes auraient-ils pu relayer un témoignage infondé<sup>79</sup> ? La place considérable qu'elle occupe dans l'intrigue du roman feuilleton (son histoire, accompagnée d'une grande photographie, est retracée dans cinq numéros consécutifs), lui confère une énorme publicité, mais aussi une légitimité. Plus tard, au moment où le procès a lieu, au cours de l'été 1908, de nombreux journaux relaient cette affaire dans leurs chroniques judiciaires, sans doute à cause de son exposition médiatique dans *Le Matin*. On a donc affaire ici à une lectrice, personnage et autrice, qui, de manière consciente et avec beaucoup d'intelligence, utilise l'espace médiatique à des fins personnelles, et s'empare de la littérature de presse pour en faire un moyen d'agir sur le réel, et sur son destin.

« *Un recueil de documents sur le mariage et le divorce*<sup>80</sup> »

L'ensemble des lettres reçues au cours de l'enquête est qualifié par Téry de « grand reportage » sur le mariage et le divorce. La publicité de ces écrits personnels crée une tension intéressante entre le discours médiatisé et l'expression de l'intime – qui va souvent plus loin que ce qu'on peut lire dans les écrits personnels classiques de la même période. En dépit de leur large diffusion, les lettres sont protégées quand les auteurs le souhaitent par un anonymat qui facilite le déploiement de la parole et permet de se livrer sans peur du *qu'en dira-t-on*. G.R., un « divorcé [...] contre le divorce » se confie :

[Je] me suis séparé de ma femme, pour des raisons que je trouve maintenant bien futiles. Et je l'aime toujours, je sens de nouveau et plus vivement le lien qui nous attachait. Mais, malheureusement, je suis remarié ; ma nouvelle femme, que j'estime beaucoup, m'aime, et je ne l'aime plus.

78. Des archives postérieures à 1908 confirment qu'elle était bel et bien atteinte de troubles psychiatriques (apparentés entre autres à un délire de persécution). Les mentions du ministère de la justice apposées à son dossier évoquent ainsi une « déséquilibrée » : « son maintien à l'asile s'impose [...] ». Nous rappelons que depuis 1908, la pétitionnaire n'a cessé d'accabler la Chancellerie de réclamations plus absurdes les unes que les autres » (AN BB18/2391 dossier 1846). Parmi ses plaintes fantaisistes, on peut citer celle qu'elle porte contre Marie Curie pour « recel de radium ».

79. On retrouve d'ailleurs les coupures du roman feuilleton parmi les pièces de son dossier à la Correspondance générale de la division criminelle (AN BB18/2320 dossier 1945).

80. Gustave Téry, *Les Divorcés*, *op. cit.* (n. 5), p. 6.

C'est là un secret que je suis seul à connaître et qui, par cela même, me fait souffrir davantage. C'est un soulagement pour mon pauvre cœur de pouvoir protester contre une réforme qui, j'en suis certain, a désuni d'autres ménages que le mien<sup>81</sup>.

Les auteurs échappent ainsi aux formes d'autocontrôle qui s'exercent dans les cercles de connaissances proches, pour rejoindre une communauté virtuelle plus large, mais surtout plus libre et plus sûre.

Loin d'être un obstacle, la médiatisation n'empêche pas l'expression des individualités, si difficile d'accès dès qu'on quitte les couches favorisées, qui produisent la plus grande partie des sources personnelles au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle nous donne ici à connaître les opinions et les expériences de personnes surtout issues des classes moyennes et populaires, qui composent la plus grande partie du lectorat du *Matin* : ouvriers, couturières, commerçants, nourrices, officiers, institutrices, etc. Les détails abondent sur l'âge et la situation sociale des scripteurs, le milieu familial, la durée de la cohabitation du couple, le nombre de ses enfants, etc. Dépassant la seule « question du divorce », les lettres regorgent de renseignements sur la vie conjugale, ses bonheurs, mais surtout ses écueils – Gustave Téry suppose ainsi que « les gens heureux n'éprouvent pas le besoin de raconter leur bonheur »<sup>82</sup>. Au fil des pages sont fréquemment évoqués les difficultés économiques et pratiques rencontrées par les parents célibataires, les unions contractées sous la pression des parents, la déception de devoir vivre avec une personne qu'on n'aime plus, le problème de l'éducation et de la garde des enfants, ou encore les infidélités. Ceux qui écrivent insistent sur la nature extraordinaire de leur problème, d'autres au contraire prétendent décrire ce que trop de personnes endurent en silence. C'est ainsi que, dans le *Matin* du 11 février 1908, trois récits d'hommes, annoncés tantôt comme banals, tantôt comme exceptionnels, se succèdent. Un « vieillard désespéré » décrit son « cas, [qui] est celui de tous ceux qui ont vécu séparés avant le divorce voté ». Un mari « philosophe » raconte, désabusé, les brimades que son épouse lui fait subir :

Je serais heureux de savoir si l'opinion de M. Bourget ne changerait pas quelque peu, quant au mariage indissoluble, s'il se trouvait affligé, par les liens du mariage, d'une femme comme celle que j'eus. La susdite, après une vie de jeune fille plus que déréglée, a invité à son mariage deux de ses amants (fait banal et qui arrive tous les jours). Mais, où l'histoire se corse, c'est que l'un de ces amants, profitant de douleurs me clouant au lit, vint,

81. *Le Matin*, 8 février 1908.

82. Gustave Téry, *Les Divorcés*, *op. cit.* (n. 5), p. 104.



sur l'invitation de mon épouse, lui rendre visite chez moi, et ce environ après trois mois de mariage (toujours très banal et même indigne de figurer aux nouvelles en trois lignes) [...] <sup>83</sup>.

Un autre mari, « De B... », considère son sort malheureux comme plus rare :

Mon cas, bien spécial heureusement, n'intéresse pas grand monde ; il est cependant bien triste et ne comporte pas de remède. Marié depuis sept ans avec une mégère, qui m'a donné deux filles, cette épouse acariâtre m'a fait subir depuis, en toute circonstance, tout ce qu'on peut imaginer en raffinement de cruauté. Il faudrait des volumes pour vous donner une idée de ce que j'endure depuis cette triste mésalliance [...] <sup>84</sup>.

Les violences conjugales, subies à l'instar de « De B... » par les hommes, et plus souvent les femmes, sont un de ces sujets abondamment traités dans les lettres de l'enquête, alors qu'ils sont ordinairement peu abordés (hormis dans les tribunaux). Nombreux sont les récits semblables à celui que livre cette anonyme, qui choisit de ne pas divorcer :

Il y a eu dix-sept ans [...] que je suis enchaînée. [...] J'avais donc dix-neuf ans lorsque j'ai lâché le « oui » fatal. [...] Je fus rouée de coups dès le treizième jour. [...] Délaiée pendant des journées et des nuits entières, j'ai tout enduré. Mon mari ne me reconnaissait qu'un droit, celui de travailler de toutes mes forces, et, quand il rentrait le soir, si la journée n'avait pas été fructueuse, il [...] me pilait comme plâtre. Quatre ans de mariage, quatre enfants. « Tu n'es bonne qu'à cela », me disait aimablement mon époux, et, de fait, c'est la seule chose dont je ne me sois jamais plainte. Ça n'empêchait pas d'ailleurs mon mari de faire venir sa maîtresse à la maison, toutes les fois que ça lui faisait envie. À la moindre allusion, les coups pleuvaient. [...] Je me suis résignée à demander le divorce, n'étant plus pour lui qu'une tête à gifles. Mais [...] j'ai abandonné mon projet à cause de mes enfants. Et la même vie a recommencé. Mon mari allait toujours se distraire dehors ; ce n'était plus assez de courir, il s'est mis à boire. Le vin, voilà le plus vilain.

J'ai eu sept enfants. Je n'en ai plus que trois, mais ce sont eux qui me retiennent à mon triste foyer, et, si malheureuse que je sois, je ne sais pas comment je pourrais faire pour m'en aller. [...]

UNE MARTYRE <sup>85</sup>

D'autres lettres témoignent – certes de façon moins dramatique – de l'intériorisation des normes de genre, et des inégalités qui les

83. *Ibidem*, p. 113.

84. *Ibidem*, p. 318.

85. *Ibidem*, p. 23. Sur les violences conjugales, voir Victora Vanneau, *La paix des ménages. Histoire des violences conjugales XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Anamosa, 2016.

accompagnent dans la vie quotidienne, comme celle de « C.R. », qui raconte les « mauvais traitements » qu'avait endurés son compagnon lors de son précédent mariage :

Voilà deux ans que je vis maritalement avec un homme honorable que j'aime de tout mon cœur. Il a dû, après quinze ans de torture et de misère, abandonner le domicile conjugal. Sa femme l'obligeait à coucher sans drap dans son lit, parce que sa sueur salissait son linge ; elle ne voulait pas lui faire à manger, parce que cela salissait les casseroles, ne pas faire de feu, parce que cela abîmait le fourneau ; après, elle s'amusait à astiquer la rampe de cuivre pendant des heures entières. Et croiriez-vous qu'elle obligeait son mari à se déchausser dans le jardin avant même de pénétrer dans la cuisine ? Va, mon vieux, tu as bien fait de venir avec moi<sup>86</sup>.

Au fil des lettres surgissent d'autres sujets que l'on voit rarement abordés dans les écrits personnels classiques, notamment ceux qui sont liés à la sexualité conjugale : fréquence des rapports sexuels<sup>87</sup>, impuissance du mari, manque d'hygiène intime reproché au conjoint<sup>88</sup>, etc.

Un courrier des lecteurs diffusé à des centaines de milliers d'exemplaires peut donc constituer pour la connaissance de la vie privée à la Belle Époque un ensemble documentaire sans équivalent. Ce qui pourrait passer pour une faiblesse de la source, c'est-à-dire le caractère contraint de la forme et du contenu, permet une exploitation quasi-sérielle des lettres du recueil. L'accumulation de récits de même nature fait notamment émerger certains itinéraires de vie récurrents ou typiques, comme ces très nombreuses lettres de femmes maltraitées par un mari devenu alcoolique et paresseux, ou contaminées après le mariage par une maladie vénérienne. Grâce à ces confidences en série, on peut évaluer la récurrence d'un phénomène donné (par exemple, les circonstances de la rencontre des conjoints, la façon dont s'est déroulée la nuit de noces, la répartition des tâches ménagères dans le foyer, etc.) sur un échantillon de personnes relativement large.

Ces écrits sur le divorce engagent à considérer sous un jour nouveau les courriers de lecteurs publiés dans la presse, dont l'étude historique est souvent délaissée en raison de la difficulté à remonter jusqu'aux scripteurs et à distinguer leur part effective d'intervention. Même si leur représentativité reste forcément limitée – les scripteurs rencontrent sans doute des problèmes de couple plus importants que la moyenne –, et malgré la sélection de la part des journalistes qui

86. Gustave Téry, *Les Divorcés*, *op. cit.* (n. 5), p. 72.

87. Par exemple, Claire G. écrit : « C'en est fini de nos relations intimes, mais je ne divorcerai pas ». *Ibidem*, p. 136.

88. Voir la lettre « pour le divorce » dans l'annexe I.

ont eu tendance à mettre en avant le plus rocambolesque ou le plus pathétique, ces lettres constituent une source qui gagnerait à être davantage exploitée, notamment pour l'histoire de la famille et du couple.

Dans cette enquête hors norme, journalistes et lecteurs n'apparaissent pas comme appartenant à deux sphères séparées ; on ne trouve pas d'un côté l'écriture journalistique et de l'autre un public passif, en attente, qui ne pourrait que s'exprimer en donnant son avis après coup. Le devenir inhabituel des lettres, par leur transformation en roman feuilleton et leur compilation dans un recueil, permet d'appréhender autrement la voix des lecteurs qui manifestent leur désir de se faire entendre dans l'espace public, y compris sur les aspects les plus intimes et les plus délicats à aborder. La presse de la Belle Époque n'est pas uniquement considérée par ses lecteurs comme un moyen d'information ou de distraction : elle est aussi envisagée comme un instrument propre à modeler à leur modeste niveau l'opinion publique et à interagir avec un public qu'ils prennent à témoin, et même, parfois, comme l'opportunité de transformer leur vie<sup>89</sup>.

89. Je remercie Dominique Kalifa, pour sa relecture attentive, ainsi que Judith Lyon-Caen, pour ses conseils.

ANNEXES

**ENQUÊTE ET CONFIDENCES**

**LA CRISE DU DIVORCE**





*Celui dont on parle tout le temps et qui ne peut pas donner son avis.*

**CONTRE LE DIVORCE**

Quand les familles n'auront plus peur d'écouter les jeunes filles sur ce qu'elles ont besoin de savoir, quand les mères n'hésiteront plus à leur apprendre les luttes qu'elles eurent à soutenir, les jeunes filles ne verront pas dans le mariage la félicité perpétuelle. Elles raisonneront, songeront à ce qui les attend, et, décidées, elles jugeront autrement qu'avec leurs nerfs certains inconvénients impossibles à éviter avec la nature de l'homme.

EMILE BENJAMIN.

Chassée !

Mon mari m'a refusé l'entrée de ma maison, ainsi qu'à sa fille, après un pénible voyage de vingt heures. Cela peut-il se faire ? Il paraît que oui, quand on veut di-

*(La suite à la deuxième page.)*

**POUR LE DIVORCE**

Je me suis marié le 13 février 1882, à l'âge de trente ans, étant professeur, à une jeune fille de vingt-six ans, institutrice, que je ne connaissais guère, mais qui m'avait été tout particulièrement recommandée par le directeur du lycée où je me trouvais.

Cette jeune fille avait été élevée au couvent, ce que je savais, mais, de plus, elle avait été religieuse pendant cinq ans, ce que j'ignorais; aussi apporta-t-elle dans son intérieur toutes les habitudes de religieuses.

Ne vivant qu'en Dieu, elle était insouciante des soins du ménage, ne se doutant même pas des devoirs de la femme envers son mari. Jamais, à aucun moment, aucune toilette intime; en revanche, elle allait se confesser tous les jours ou à peu près, et communiait tous les jours.

Cette existence dura quinze ans, pendant

*(La suite à la deuxième page.)*

**L'UNION LIBRE**

Je propose donc, et je ne doute pas que M. Pinel ne m'appuie dans la circonstance, puisqu'il s'agit d'un moyen d'enrayer la dépopulation; je propose, dis-je, de créer une « taxe personnelle » qui serait imposée à toute personne (homme ou femme) âgée de plus de vingt-cinq ans, et l'institue à côté une indemnité de jeune âge que toucheraient tous les enfants âgés de moins de seize ans. On arriverait ainsi, je crois, à détruire nombre de procédés déplorables employés par les ménages qui craignent les enfants, et, conséquemment, à régénérer notre race.

P. B.

L'égalité dans l'amour.

M. Téry s'étonne que l'union libre fasse plus de partisans chez la femme que chez l'homme. C'est bien simple: l'union libre ne

*(La suite à la deuxième page.)*

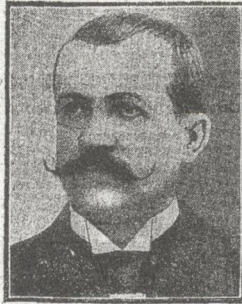
1. « Enquête et confidences. La crise du divorce », in *Le Matin*, 12 février 1908  
(Source : gallica.bnf.fr/BnF).

## LES MYSTÈRES DU DIVORCE

### Dévoilés par nos Lecteurs

#### Cruelle Énigme

Nous n'avons pas besoin de répéter que les extraordinaires aventures racontées chaque matin dans les Mystères du Divorce ne sont pas inventées à plaisir. Nos lecteurs en ont aujourd'hui un nouvel exemple, qui n'est pas le moins étonnant.



M. LOUIS SOURBILLON

Depuis neuf ans, une malheureuse mère cherche ses trois enfants, enlevés par son mari, le 13 avril 1899. Cet homme, qui a disparu sans laisser de traces, s'appelle Louis Sourbillon. Il est âgé de cinquante-cinq ans; il a 1 m. 75.

Signes caractéristiques : Nez présentant une déformation au milieu. Dents grises de beauté de même couleur que la peau sur la joue droite et au sur la joue gauche. Marche courbée.

Les trois enfants se nomment Louise, Berthe et Charles. Ils ont maintenant quinze, treize et onze ans. Nous publions le portrait de l'aînée, à l'âge de six ans. Elle a les cheveux blonds, et les yeux bruns.



M<sup>lle</sup> LOUISE SOURBILLON

à l'âge de six ans

On suppose que le père a pris un faux nom. Un mandat d'arrêt a été lancé contre lui le 6 décembre 1901. Mais, malgré toutes les recherches, cet homme demeure introuvable.

Qui le retrouvera ?

VI

#### Le Calvaire d'une Mère

Un roman de Mlle A. de la Roche, un roman

Tout bonnement ceci : la chute de la jeune femme au bord du quai n'était pas l'effet d'une déaillance, mais bien d'une résolution prompte comme l'éclair. Elle s'était laissée choir brusquement, et, allongeant le bras, elle avait saisi un pan de la robe de Suzanne...

Elle n'avait pas eu le temps d'enlever l'enfant, et c'est tout juste si elle n'avait pas eu la main coupée par la roue ; mais, prestement, elle avait tiré la robe, et il n'en avait pas fallu davantage pour déplacer le corps de la fillette, qui avait roulé entre les rails ; ce corps était si léger, si mince, qu'en passant dessus la pesante locomotive l'avait à peine effleuré...

Quelle était donc la jeune femme qui avait ainsi sauvé la petite fille ? Était-ce Mme Desvougues, et fallait-il admirer, dans cette dramatique aventure, un nouveau miracle de l'amour maternel ?

Hélas ! Ces choses-là n'arrivent que dans les romans, et nos lecteurs, qui retrouvent ici leurs confidences, savent ce qu'il n'y a rien de romantique. Quand la fillette avait crié : « Maman ! » c'était bien une mère qui lui avait répondu, mais ce n'était pas la sienne...

Comme Desvougues lui exprimait toute sa reconnaissance, elle coupa court à ses remerciements :

— Il m'a semblé, dit-elle, que j'entendais une de mes filles m'appeler ; car j'en ai deux aussi, et l'aînée avait à peu près l'âge des vôtres, lorsque je les ai perdues...

— Perdues ? fit Desvougues avec compassion ; elles sont donc mortes ?

— J'espère que non, répondit l'inconnue, mais je n'en sais rien, car voilà neuf ans que je n'ai pas eu de leurs nouvelles.

— Comment cela ?

— Mon mari me les a prises... Je plaçais en séparation contre lui ; au cours de l'instance, mes trois enfants — car j'avais aussi un petit garçon — allaient voir leur père dans une maison amie, conformément à la décision des juges ; il en a profité pour les enlever... Mon mari est disparu avec eux en emportant ma dot... Je n'ai jamais pu les retrouver...

Un passant, qui portait un appareil photographique on bandoulière, s'approcha du groupe. Le député reconnut Ulysse Parthou.

— Excusez mon indiscrétion, madame, fit le reporter, mais j'ai entendu ce que vous venez de dire à M. Desvougues, et cela m'intéresse vivement... Au vingtième siècle, avec les moyens d'information dont nous disposons, est-il possible que quatre personnes puissent disparaître ainsi, sans laisser de traces ?

— C'est peut-être invraisemblable, dit la jeune femme, mais c'est pourtant la vérité pure.

— Vous n'avez donc pas fait de recherches pour retrouver vos enfants ?

— Je n'ai pas fait de recherches ! a-t-elle dit ; c'est-à-dire que, depuis neuf ans, j'ai remué ciel et terre pour savoir ce qu'étaient devenus mes pauvres petits. Mais c'est en vain que les plus fins détectives ont couru la France et l'Europe ; c'est en vain qu'un mandat d'arrêt a été lancé contre mon mari ; c'est en vain que nos consuls ont ouvert des enquêtes aux quatre coins du monde, à New-York, Washington, Boston, Montréal, Rio-de-Janeiro, Buenos-Aires, Le Cap, Durban, Prétoria, Johannesburg, Lourenço-Marquez. J'en oublie... C'est en vain, vous dis-je, qu'on a fouillé l'Afrique, l'Amérique et l'Asie ; jamais on n'a rien découvert... Mon mari a trouvé sans doute le moyen de se rendre méconnaissable, et il doit vivre quelque part sous un faux nom... Mais où ? Qui me le dira ? Je n'ai plus d'espoir que dans le *Matin*.

— Cet espoir ne sera pas déçu, madame : le *Matin* est toujours prêt, quand il y a une bonne œuvre à entreprendre.

Eh, bien ! son chapeau, Ulysse Parthou se nomme.

La jeune femme eut une joyeuse exclamation.

— Venez voyez, dit Desvougues, qui, malgré son chagrin, ne put s'empêcher de sourire ; le *Matin*, maintenant, c'est le nom latin que de la Providence...

Cependant, Parthou avait tiré son cale-

2. Les Mystères du divorce dévoilés par nos lecteurs, épisode VI « Cruelle énigme – Le calvaire d'une mère », in *Le Matin*, 29 février 1908 (Source : gallica.bnf.fr/BnF).



# LES MYSTÈRES DU DIVORCE

*Dévoilés par nos Lecteurs*

(ROMAN VÉCU)



[Mme Denan (Nalon), dont nous publions le portrait, fut l'héroïne de l'aventure, hélas ! trop vraie, que nous racontons aujourd'hui. Internée pendant sept mois à l'asile de Charenton, elle ne s'en échappa qu'au péril de sa vie, le 18 juin 1906, dans les circonstances dramatiques que nous allons rapporter.]

XI (suite.)

**Comment peut s'y prendre  
un mari qui n'admet pas le divorce**

— Pourtant, fit Desvougues, on n'enferme pas les gens ainsi : n'y a-t-il pas des forma-

» Si du moins on me l'avait amené cinq minutes, rien que le temps de l'embrasser !  
» Car c'est là ce qu'il y a de plus odieux dans le régime de claustration absolue auquel on soumet les fous, réels ou prétendus, c'est là ce qui permet tous les crimes !

» Quel mal y aurait-il à nous laisser voir ceux de nos parents qui s'intéressent à nous ? Pourquoi nous est-il interdit de communiquer avec le monde extérieur ? Si ce sont des lettres de fous que nous écrivons, qu'importe ? Est-ce qu'elles sèmeront la folie au dehors, comme les tapis d'Orient apportent la peste ou le choléra ?

» Si nos députés, au lieu de s'occuper exclusivement de leurs affaires personnelles, songeaient sérieusement à faire des lois utiles, est-ce que notre pays n'aurait pas adopté depuis longtemps ce système de la « porte ouverte », qui donne de si bons résultats en Angleterre ?

» Ah ! si quelque jour un député venait à être victime comme moi d'une abominable machination et qu'on l'enfermât ici, je voudrais voir sa tête !

— Vous voudriez la voir ? fit Desvougues. Eh bien ! regardez-la...

Il se nomme. Il raconta ce qu'il savait de son aventure.

Elle l'écoutait avec une attention haletante.

— Quoi ! Jacques Desvougues, c'est vous !

— C'est moi... Et, s'il y a encore une Providence, c'est elle qui m'envoie ici pour vous sauver, madame, vous et toutes celles, tous ceux qui ont éprouvé la même infortune.

— Fort bien, dit Mme Nalon, mais il vous faut d'abord sortir d'ici vous-même. Comment vous y prendrez-vous ?

Il eut un geste de rage impuissante.

— Ecoutez-moi bien, dit-elle, baissant la voix. Si vous faites très exactement ce que je vais vous dire, demain matin vous serez en liberté...

— Demain matin ?

— Oui, dès qu'il fera jour, prêtez l'oreille. Vous entendrez un grand branle-bas dans la maison, car cette nuit même... il doit se passer ici quelque chose d'extraordinaire...

— Quoi donc ?

— Je ne devrais pas le dire ; mais vous

3. Les Mystères du divorce dévoilés par nos lecteurs, épisode XI « Comment peut s'y prendre un mari qui n'admet pas le divorce », in *Le Matin*, 6 mars 1908 (Source : gallica.bnf.fr/BnF).

---



---

Aïcha Salmon est agrégée et doctorante en histoire au Centre d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle (EA 3550). Ses recherches portent sur la conjugalité. Elle prépare à l'université Paris-I – Panthéon-Sorbonne sous la direction de Dominique Kalifa une thèse intitulée « La nuit de noces en France (XIX<sup>e</sup> & premier XX<sup>e</sup> siècles). Pratiques, discours, représentations ».

---



---

## RÉSUMÉ

Plus de vingt ans après la loi Naquet de 1884 qui en avait rétabli la possibilité, le divorce demeure à la Belle Époque un véritable sujet de société. Quand, en 1908, le quotidien *Le Matin* lance sous la houlette du journaliste Gustave Téry une grande enquête sur le sujet, celle-ci prend un tour inattendu : si elle débute comme à l'ordinaire par des lettres ouvertes de personnalités et des interviews, elle accorde une place sans précédent aux lettres de lecteurs qui, passionnés par la question, écrivent pour se prononcer « pour le mariage indissoluble », « pour le divorce » ou « pour l'union libre ». La publication exhaustive des milliers de réponses reçues n'étant pas envisageable, Gustave Téry complète l'enquête en élaborant un roman-feuilleton, *Les Mystères du divorce dévoilés par nos lecteurs* : les lecteurs du *Matin* deviennent à la fois les co-auteurs et les personnages d'une œuvre fictionnelle polyphonique où ils sont censés pouvoir reconnaître leurs témoignages. Quel statut donner à ces « confidences » destinées à être publiées dans un quotidien à grand tirage et qui de surcroît joue volontiers de la confusion entre réalité et fiction ? Cette étude propose une analyse de ces écrits, présentés comme « la plus complète, la plus instructive, la plus émouvante contribution à l'histoire des mœurs » d'une « Belle Époque » où la parole publique est fort rare à propos de la vie conjugale et de la sexualité ; et une réflexion sur les problèmes méthodologiques posés à l'historien tenté d'envisager les lettres de lecteurs comme des sources personnelles.

Mots-clés : Belle Époque, France, presse, courrier des lecteurs, vie privée, divorce.

## ABSTRACT

*The Miseries of Marital Life during the Belle Epoque. Letters to the Editor about Divorce in Le Matin (1908)*

*In 1908, French daily Le Matin led a major investigation about divorce, which remained a subject matter of controversy, even more than twenty years after the law which has restored its right in France in 1884. Journalist Gustave Téry coordinated the project which took an expected turn when thousands of readers decided to write letters to editor, in order to give their own feelings accounts about couple life, marriage and divorce. As the exhaustive publication of answers was not conceivable, Gustave Téry decided to complete the initiative by elaborating a serial novel, The Mysteries of Divorce revealed by our readers: he made readers of Le Matin both co-authors and characters of a polyphonic fictional work in which they were supposed to be able to recognize their letters. What is the status of these "confidences," very intimate, but destined to be published in a daily newspaper which, moreover, used to play the confusion between reality and fiction? This study proposes an analysis of these reader writings, presented as "the most complete, the most instructive, the*

*most moving contribution to the history of manners" of a Belle Époque during which public speech was very rare about conjugality and sexuality; It also gives a thought about the methodological problems for historians attempting to view the letters to the editor as personal sources.*

*Keywords: Belle Époque, France, newspapers, letters to editor, private life, divorce.*